RESUME DES DECISIONS

DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 OCTOBRE 2026

Mobilité : six box à vélos sécurisés

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité active et de l'intermodalité, la Commune d'Amay souhaite renforcer les possibilités de stationnement sécurisé pour les cyclistes.

Le Conseil communal est appelé à valider la participation de la Commune à l'action **« Du Vélo à l'Arceau »**, coordonnée par le GAL Je suis Hesbignon. Cette initiative permet de mutualiser les achats de stationnements pour vélos et de bénéficier d'un marché public conjoint.

Le projet prévoit l'acquisition de box à vélos sécurisés, d'une capacité de cinq vélos chacun, répartis sur le territoire communal.

Pour les équipements éligibles, le dispositif régional prévoit une intervention du TEC pouvant atteindre 80 % du montant des installations standard, les 20 % restants étant à charge de la Commune.

La validation de la convention de marché conjoint permettra de formaliser la participation d'Amay à cette procédure. Le suivi du dossier sera assuré par le service Gestion de l'Espace public.

L'objectif est de faciliter l'utilisation quotidienne du vélo, notamment en complément des transports en commun, et d'offrir des solutions de stationnement aux habitants qui ne disposent pas d'un espace de rangement adapté à domicile.

Conseil Consultatif Communal Vélo : renouvellement de la composition

À la suite de la réception des noms des représentants du nouveau Conseil Consultatif Communal Vélo, sa composition renouvelée est présentée au Conseil communal.

Ce Conseil consultatif constitue un espace d'échange autour des enjeux liés à la pratique du vélo et à l'amélioration des conditions de déplacement des cyclistes sur le territoire communal.

Salle du Tambour

Le Conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché public relatif aux travaux de rénovation intérieure de la salle communale du Tambour.

Le projet comprend quatre lots :

- **Lot 1 – Électricité et éclairage** : 45 375 € TVAC ;
- **Lot 2 – Système de détection incendie** : 45 375 € TVAC ;
- **Lot 3 – Parachèvements intérieurs**, comprenant notamment les faux-plafonds, le plafonnage et la peinture : 154 480,70 € TVAC ;
- **Lot 4 – Fourniture et installation de portes coupe-feu** : 17 545 € TVAC.

Le montant total estimé du marché s'élève à **258 201,90 € TVAC**, soit 213 390 € hors TVA.

Le marché sera passé par procédure négociée directe avec publication préalable. Les offres seront évaluées selon deux critères : le prix, qui comptera pour 80 % de la note, et le délai d'exécution, qui représentera les 20 % restants.

Le bâtiment étant actuellement inoccupé, les travaux pourront être réalisés sans devoir tenir compte de la présence d'occupants.

Ces travaux visent à améliorer les équipements, la sécurité et le confort de la salle du Tambour, afin de permettre son utilisation dans de meilleures conditions.

Travaux - Remplacement de l'éclairage dans deux écoles communales

Le Conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché public relatif au remplacement de l'éclairage par du LED dans les écoles communales d'Ampsin et des Tilleuls.

L'objectif de ce nouvel éclairage est de diminuer fortement la consommation d'électricité et dès lors générer des économies d'énergie ainsi que l'amélioration du confort visuel des occupants.

Ce marché est divisé en deux lots :

• Lot 1 (École d'Ampsin), estimé à 23.490,00 € hors TVA ou 24.899,40 €, 6% TVAC

• Lot 2 (École des Tilleuls), estimé à 17.500,00 € hors TVA ou 18.550,00 €, 6% TVAC

Le montant global estimé de ce marché s'élève à 40.990,00 € hors TVA ou 43.449,40 €, 6% TVAC. Il sera passé par procédure négociée sans publication préalable.

Plusieurs opérateurs seront consultés et les offres seront évaluées selon un seul critère d'attribution : le prix.

Travaux de rénovation du système hydraulique du hall omnisports

Le Conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché public relatif à la rénovation du circuit hydraulique du hall omnisports qui est nécessaire compte tenu de la vétusté des canalisations.

Les douches et sanitaires seront également remplacés par des systèmes réduisant les risques de légionellose et favorisant les économies d'eau. En outre, un système de chauffage indépendant pour la cafétéria sera installé.

Le marché sera passé par procédure négociée directe avec publication Préalable.

Le montant estimé de ce dernier s'élève à 282.235,00 € hors TVA ou 341.504,35 €,

21% TVAC. Les offres seront évaluées selon deux critères d'attribution : le délai d'exécution et le prix.